

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 21 juillet 2022 à 20 heures 15 minutes
Salle socio-éducative de Prissé-la-Charrière

Présents :

Mme BERATTO Eve, Mme HERISSE Laetitia, M. MARCHESSEAU Roger, Mme MOREAU Virginie, Mme OUVRART Sandrine, M. PLOQUIN Denis, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Frédéric, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine

Procuration(s) :

M. RIVIERE Jacky donne pouvoir à M. MARCHESSEAU Roger, M. VENEAU Antoine donne pouvoir à M. SALANON Jean-François

Absent(s) :

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Excusé(s) :

M. MOREAU Mathieu, Mme PAQUET Stéphanie, M. RIVIERE Jacky, M. VENEAU Antoine

Secrétaire de séance : Mme TEILLET Karine

Président de séance : M. SALANON Jean-François

Numéro interne de l'acte : 2022-41

Objet : Choix du candidat

Le maire rappelle au Conseil Municipal que l'église de Saint-Etienne-la-Cigogne est victime de désordres, visibles tant à l'extérieur (toiture, maçonnerie) qu'à l'intérieur (traces d'humidité et développement microbiologique d'algues vertes et noires).

Sur Conseil de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) la commune souhaite, avant de réaliser des travaux, procéder à une étude de diagnostic de l'église. Assistée par ID 79 (Ingénierie départementale) et le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement), la commune a lancé une consultation pour cette mission; décomposée en quatre tranches : une tranche ferme pour réaliser le diagnostic de l'église et trois tranches optionnelles : l'une pour la présentation du travail du cabinet d'architectes en réunion publique, la deuxième pour la maîtrise d'oeuvre de type mission de base pour les travaux de restauration de l'église et la dernière pour la visite de chantier.

Une audition des candidats retenus a eu lieu au terme du dépôt des offres, conduite par Mme LE BOT du CAUE et de l'adjoint au maire Mr RIVIERE. Monsieur le Maire récapitule les auditions de chacun et présente leurs offres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance des différentes offres le Conseil Municipal :

- DECIDE de retenir l'offre de Madame Marie-Pierre NIGUES, Architecte du Patrimoine, 27A rue du 14 Juillet à NIORT pour l'ensemble des tranches :

. soit un montant H.T. de 14 397.00 € pour la tranche ferme,
. prestation gratuite pour les tranches optionnelles 1 et 3,
. et pour la maîtrise d'oeuvre de type mission de base pour les travaux de restauration de l'église est retenu un taux de rémunération dégressif selon le montant H.T. des travaux : 8.8 % < 200 000.00 €, 8.35 % entre 200 001 € et 400 000 € et 7.97 % entre 400 001 € et 600 000 €.

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'ensemble des tranches du marché.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2022-42

Objet : Devis menuiseries extérieures et volets bâtiment place de la mairie

Monsieur le Maire, dans la continuité du programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux propose de remplacer les volets des logements communaux place de la mairie pour le bâtiment côté cour de la mairie/parc. Pour la mairie, la partie qui n'a pas encore été réalisée à ce jour, c'est-à-dire : volets des archives et menuiseries extérieures de la cage d'escalier, des archives et du local de stockage des produits d'entretien.

Monsieur le Maire présente les offres de deux entreprises.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise MARTEAU 26 route Saint Florent Prissé la Charrière 79360 PLAINE-D'ARGENSON pour un montant H.T. de 36 751.11 € soit un montant T.T.C de 40 845.56 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et de la Communauté d'Agglomération du Niortais au titre du PACT III
- ADOPTE le plan de financement annexé à la présente délibération.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 2)

N'a pas pris part au vote : Mme MOREAU Virginie

Numéro interne de l'acte : 2022-43

Objet : Modification des horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été évoqué lors de la dernière réunion de modifier les horaires d'allumage (matinal) et d'extinction de l'éclairage public (soirée).

Monsieur le Maire propose de retenir les règles suivantes :

- pour les points lumineux sur la route départementale 650 : allumage à 6h30 et extinction à 22h00,
- pour l'ensemble des autres points lumineux : allumage à 6h35 et extinction à 21h00.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE de retenir les horaires proposés par Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2022-44

Objet : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement collectif et non collectif

Monsieur le Maire rappelle que chaque année le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement collectif et non collectif doit être présenté au Conseil Municipal. Monsieur le Maire fait un bref résumé de chaque rapport transmis au préalable à chaque conseiller.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, la présentation de Monsieur le Maire sur les rapports annuels de l'exercice 2021 portant sur le prix et la qualité des services publics de la CAN de l'assainissement collectif et non collectif,

- prend acte de ces rapports.

Numéro interne de l'acte : 2022-45

Objet : Présentation du rapport des déchets

Monsieur le Maire rappelle que chaque année le rapport annuel de la gestion des déchets doit être présenté au Conseil Municipal. Monsieur le Maire fait un bref résumé de ce rapport transmis au préalable à chaque conseiller.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, la présentation de Monsieur le Maire sur le rapport annuel de l'exercice 2021 de la gestion des déchets

- prend acte de ce rapport.

Numéro interne de l'acte : 2022-46

Objet : Présentation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau - compétence production et distribution

Monsieur le Maire rappelle que chaque année le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable, compétence production et distribution doit être présenté au Conseil Municipal. Monsieur le Maire fait un bref résumé de chaque rapport transmis au préalable à chaque conseiller.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, la présentation de Monsieur le Maire sur les rapports annuels de l'exercice 2021 portant sur le prix et la qualité de l'eau potable, compétence production et distribution adopte

ces deux rapports.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2022-47

Objet : Festival du jeu - mise à disposition de la salle des fêtes

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'un collectif d'associations oeuvrant dans le domaine du jeu de créer un festival du jeu en sud Deux-Sèvres et de leur demande de tarif préférentiel pour la mise à disposition du parc et de la grande salle des fêtes de Prissé.

Après en avoir débattu, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents d'accorder la gratuité des équipements sollicités moyennant que l'accès au festival soit gratuit pour les visiteurs et que le nom de notre commune soit associé à l'intitulé de la manifestation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

- Monsieur Roger MARCHESSEAU programmera une réunion de préparation de la journée du 10 septembre (second marché de producteurs et séance de cinéma de plein air) dans la seconde quinzaine du mois d'août.
- Le maire précise qu'un numéro du Gazouillis de la Plaine est envisagé pour fin août. Afin de minimiser les réunions en période estivale, il est proposé au membres de la commission communication d'échanger sur le sujet par mail.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 19 août 2022
Le Maire,
Jean-François SALANON



6 - PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES	en Euros	RECETTES	en Euros
<i>Détails des principaux postes</i>		✓ Financements publics	
<u>Logements communaux - volets</u>	22 453.61 €	<ul style="list-style-type: none"> • Europe (préciser le fonds, le programme) : - FEADER - FEDER - FSE 	
Mairie – Volets, menuiseries extérieures	14 297.50 €	<ul style="list-style-type: none"> • État (précisez le ministère ou programme) : - DETR 40 % - 	14 700.00 €
		<ul style="list-style-type: none"> • Région (précisez le programme) : 	
		<ul style="list-style-type: none"> • Département (précisez le programme) : - - 	
		<ul style="list-style-type: none"> • C^{lé} de communes ou d'agglomération : - PACT III : 30 % 	11 025.00 €
		<ul style="list-style-type: none"> • Commune : - 	
		<ul style="list-style-type: none"> • Autres organismes publics : (Etablissements publics, autres syndicats....) Agence nation 	
		✓ Organismes privés, précisez :	
		•	
		•	
TOTAL GENERAL	36 751.11 €		
TOTAL H. T. 5.5 %	22 453.61 €	✓ Autofinancement, précisez :	
TOTAL H.T. 20 %	14 297.50 €	<ul style="list-style-type: none"> • Commune 30 % 	11 026.11 €
TVA 5.5 %	1 234.95 €	•	
TVA 20 %	2 859.50 €	•	
TOTAL TTC	40 845.56 €	TOTAL H.T .	36 751.11 €

* Si vous récupérez la TVA alors le total des recettes est à exprimer en HT

Récupération par le FCTVA	oui <input checked="" type="checkbox"/> mairie	<input checked="" type="checkbox"/> non (logements communaux)
Récupération partielle (sur quelles dépenses) : travaux mairie		

